

Département  
DU LOIRET  
—  
Arrondissement  
DE MONTARGIS  
—  
Canton  
DE COURTENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU S. I. I. S  
d'ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ  
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL**

**Séance du 18 octobre 2016**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS : 12**

**En exercice : 11**

**Présents : 09**

**date de convocation : 26 septembre 2016**

**date d'affichage : 20 octobre 2016**

L'an deux mil seize, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 26 septembre 2016 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Président.

**Étaient présents :** Nathalie FLOUR, Thierry DUPUIS, Patricia BROCHET, Nelly MASTRANGELO, Guy LAUNAY, Maria CAPELAS CARVAHLO, Patrick ORTH, Michaël BRANGER

**Excusés et représentés :** Anne-Sophie CARBONNELLE, Arnaud CHARTON

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Nelly MASTRANGELO

-----  
La séance est ouverte à 19h

Le procès-verbal du 02 juin 2016 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Démission d'un délégué**

Le Président donne lecture au Conseil du courrier reçu de la maire d'Ervauville, nous informant de la démission de Cédric LEFEVRE comme délégué du SIIS et que son remplaçant sera désigné lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** à l'unanimité de cette démission

**II – Changement de membre titulaire**

Le Président et le Conseil sont informés que, suite à de nouvelles élections, le Conseil Municipal de Bazoches, dans sa séance du 10 septembre 2016, a modifié ses membres titulaires et suppléants au sein du SIIS.

En effet, M. Thierry DUPUIS et Mme Patricia BROCHET deviennent membres titulaires et M. LEROY et Mme VOLPI deviennent membres suppléants.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** à l'unanimité de cette modification

### **III – Élections d'un troisième vice-président**

Le Président souhaite que soit réélu un troisième vice-président suite à la démission de M. Mercier.

#### **Déroulement du scrutin**

Fait acte de candidature :

- Thierry DUPUIS

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du Code Electoral).....00
- d. Nombre de suffrages exprimés.....11
- e. Majorité absolue.....06

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DU SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
DUPUIS Thierry	11	Onze

#### **Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Thierry DUPUIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

### **IV – Rentrée des classes**

Le Président informe le Conseil que la rentrée des classes s'est très bien passée et que les effectifs d'un total de 186 élèves se répartissent comme suit :

A Ervauville

- PSM/MSM 29
- MSM/GSM 28
- GSM/CP 25

A Bazoches

- CP/CE1 24
- CE/CE2 27

A Rozoy

- CM1 26
- CE2/CM2 27

### **V – Classe de découverte**

Le Président informe le Conseil du souhait de la directrice de l'École de Rozoy le Vieil d'organiser une classe de découverte en 2017 et par là-même faire une demande de subvention.

Les élèves de l'école se rendraient aux plages du débarquement à Espins en Normandie du 19 au 23 juin 2017 soit 4 nuitées.

Le coût du séjour est de 326 € pour un élève.

Puisqu'il y a 4 nuitées et qu'il s'agit d'une classe de mer, le Conseil Départemental verse une subvention de 6.50 € par jour et par élève.

Il reste donc la somme de 293.50 € par famille.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'accorder une subvention de 126.25 € par enfant.

**CHARGE** le Président de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible au titre de l'aide aux classes de découvertes organisées au bénéfice des élèves des écoles élémentaires publiques et privées du Loiret

Le crédit nécessaire sera inscrit au budget primitif 2017 au c/ 6574 et la subvention ne sera versée que sur présentation du justificatif de participation des enfants de l'école de Rozoy le Vieil à ce séjour.

## **VI – Horaires et tarifs garderie**

Le Président informe le Conseil de la demande de deux parents de voir des tarifs différents selon la durée d'utilisation de la garderie.

Il donne lecture d'un mail reçu d'une maman à ce sujet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de modifier les tarifs comme suit :

- 7h-9h : 3 €
- 8h-9h : 1.50 €

**PRECISE** que ces tarifs seront applicables à partir du 01 novembre 2016

## **VII – Horaires des écoles**

Le Président informe le Conseil de la demande de deux parents de voir les horaires de classe modifiés car elles ne peuvent récupérer leurs enfants à Ervauville et à Rozoy puisqu'il n'y a que 5 mn d'écart entre les heures de sortie de ces deux écoles.

Elle précise, que suite à une proposition faite par l'équipe d'Ervauville, leurs enfants pourraient être gardés le temps qu'elles reviennent de Rozoy.

Il donne lecture du courrier reçu de ces deux mamans à ce sujet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à 9 voix pour et 2 abstentions de ne pas modifier les horaires

**DECIDE** à 9 voix pour et 2 abstentions de ne pas assurer de garderie sur le temps du midi

## **VIII – Décision Modificative**

Considérant les besoins supplémentaires au compte 6718,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

### DEPENSES

6718 Charges exceptionnelles	+ 500 €
673 Titres annulés	- 500 €

## **IX – Spectacle de Noël**

Le Président informe le Conseil que le spectacle de Noël de cette année, pour les enfants du regroupement, aura lieu le vendredi 09 décembre à 20h à la salle polyvalente de Rozoy.

Pour l'année prochaine, il charge Mme Carbonnelle de s'occuper du dossier.

## **X – Stores école maternelle et cantine**

Le Président informe le Conseil qu'il serait nécessaire de poser des stores à la cantine d'Ervauville. Il précise aussi que des devis ont été reçus pour la pose de stores à l'école maternelle.

Il convient de compléter le dossier pour qu'une demande de subvention soit faite l'année prochaine. Des devis seront demandés en conséquence.

Pour ce faire une commission travaux est créée qui est composée de :

- Mme Patricia BROCHET
- Mme Maria CAPELAS
- M. Thierry DUPUIS
- M. Patrick ORTH

## **XI – Subvention pour éducation musicale année 2016/2017**

Le Président informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles primaires publiques, pendant le temps scolaire, à l'initiative des communes.

La subvention est accordée à hauteur de 6,10 € par heure et par élève sur la base d'une heure par semaine pendant la durée du projet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**CHARGE** à l'unanimité le Président de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible au titre de la participation financière aux cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles primaires publiques, pendant le temps scolaire, pour l'exercice 2017

## **XII – Colis de Noël pour le personnel**

Le Président informe le Conseil que tous les ans est offert au personnel un colis de Noël.

Il propose que soit renouvelé cet usage.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité d'offrir un colis de Noël à tout le personnel du SIIS

**DECIDE** à l'unanimité de fixer le prix du colis à 20 € maximum

**CHARGE** Mme Capelas Carvahlo de s'occuper du dossier

Il a été décidé de profiter de cette occasion pour réunir tout le personnel du SIIS et les membres du Syndicat le 08 décembre à 19h15 à la cantine d'Ervauville autour d'un pot de l'amitié.

## **XIII – Questions diverses**

### ***1/ Chèques Orange***

Le Président informe le Conseil, que suite à la fermeture de classe à Bazoches, il a été procédé à la résiliation de la ligne téléphonique et internet.

Ayant trop versé, Orange nous rembourse la somme de 185.92 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité les chèques reçus d'Orange pour un montant de 185.92 €

### ***2/ Convention de délégation de transports scolaires avec les régies***

Conformément aux articles L3111-9 du Codes des transports, le Département, autorité organisatrice de premier rang des transports réguliers non urbains de personnes, peut confier, par convention, tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes, établissements d'enseignements, associations de parents d'élèves et associations familiales.

En application de cette disposition, le Département a décidé de confier à notre régie une partie de ses compétences d'organisation des transports scolaires.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la présente convention

**AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer cette convention

### ***3/ Travaux à l'école d'Ervauville***

➤ Le Président informe le Conseil que les travaux à Ervauville sont terminés. Les élus qui le souhaitaient ont pu visiter l'école pour voir les travaux réalisés.

Par ailleurs, il avait été demandé de changer les béquilles et serrures des portes. Le devis s'élève à 799.20 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité le devis de l'entreprise IDASZEK pour un montant de 799.20 € TTC

- Mme Capelas Carvahlo informe le Conseil que des éclats de peinture sont apparus sur le sol dans le vestiaire. Elle a pris contact avec l'entreprise qui a réalisé les travaux et cette dernière va chercher la cause de ces défauts et s'engage à tout réparer dans les plus brefs délais
- M. Orth demande à M. Launay où en sont les travaux sur la rampe qu'il s'était engagé à faire et qui ne sont toujours pas faits à ce jour. M. Launay répond que le devis reçu est beaucoup trop élevé (environ 1 500 €), d'autant qu'il ne s'agit que de fournitures sans pose. Il est donc décidé de demander à la commission travaux de reprendre le dossier et de faire le nécessaire.
- Le Président, suite au conseil d'école d'Ervauville et Bazoches, informe le Conseil qu'une demande a été faite par la directrice de l'école de Bazoches pour avoir un ordinateur portable puisque l'ancien ne fonctionne plus. M. Lassoury et M. Dupuis voient de leur côté avec leurs connaissances pour essayer de récupérer un ordinateur.
- Mme Flour demande comment cela se passe si les parents ne sont pas là pour récupérer leurs enfants à la descente du car. Il est rappelé qu'aucun enfant n'est laissé sans surveillance. Dans ce cas, il fait le circuit complet du car et si, au terminus, il n'y a toujours personne, alors il est ramené à la garderie. Mais il est précisé que, la première fois, les parents recevront un courrier et qu'à la deuxième fois, il sera appelé directement la gendarmerie.
- Mme Capelas Carvahlo et M. Orth informent le Conseil qu'ils ont fait le circuit du midi dans le car et qu'ils sont allés, par la même occasion, à la cantine. Ils tiennent à préciser que le personnel fait un "sacré travail", que les repas servis sont de bonne qualité mais qu'il y a malheureusement beaucoup de gâchis. Le personnel signale aux élus que quelques chaises sont abîmées. La commission travaux va s'occuper du problème.
- M. Launay informe le Conseil que le ballon d'eau chaude pour le car est mis en service avec une température à 45 degrés.
- M. Orth demande comment se passe l'aide aux devoirs. Il est répondu qu'il n'y a toujours que 6 bénévoles (1 de Foucherolles, 1 de Courtenay et 4 de Rozoy) pour plus d'une quinzaine d'enfants. C'est donc un service qui fonctionne bien mais dont les bénévoles sont insuffisants. Il est donc décidé de faire une relance auprès de la population des 4 communes. Chaque commune se chargera de distribuer le coupon que la secrétaire leur fournira.

La séance est levée à 21 heures 30

#### SIGNATURES DES PRÉSENTS

<b>Jacques LASSOURY</b>	<b>Anne-Sophie CARBONNELLE représentée par Jacques LASSOURY</b>	<b>Nathalie FLOUR</b>	<b>Patrick ORTH</b>
<b>Michaël BRANGER</b>	<b>Arnaud CHARTON représenté par Michaël BRANGER</b>	<b>Thierry DUPUIS</b>	<b>Nelly MASTRANGELO</b>
<b>Patricia BROCHET</b>	<b>Guy LAUNAY</b>	<b>Maria CAPELAS CARVAHLO</b>	